

Mémoire

Marielle Milette et sa famille

Bureau des audiences publiques sur l'environnement

28 février 2008

Scène 3

Nouvel agrandissement du mégadépotoir de BFI-UTL à Lachenaie

Je suis citoyenne de Le Gardeur depuis 1987, notre première maison, notre premier gros investissement, nous venions d'acheter un rêve. Cet endroit est magnifique, malheureusement, notre rêve fut éphémère, dès les années 2000 les odeurs de biogaz, de déchets frais (comme disent les spécialistes de BFI) et les bruits se sont fait sentir de plus en plus fréquemment, à s'en découragés. Vous ne pouvez pas vous imaginer, la frustration, la rage, la colère qui nous habitent au moment précis où vous êtes à l'extérieur par une belle journée d'été à cueillir des fleurs, à travailler le jardin et que soudain vous êtes envahies par des odeurs nauséabondes qui dureront jusqu'au couché du soleil. Non impossible, vous ne pouvez pas vous imaginer. Vous ne pouvez pas vous imaginer, un printemps, les fenêtres de la chambre à coucher entrouvertes pour laisser entrer la brise et qu'à votre couché vous devez fermer encore une fois les fenêtres parce ce que le bruit de la machinerie vous empêchent de dormir.

Depuis maintenant cinq ans, je suis très impliquée dans le dossier du mégadépotoir de Lachenaie pour la simple raison qu'il m'est impossible de rester sans réagir (contrairement à nos élus) devant cette absurdité. Ce mégasite d'empilement de déchets fait partie de la catégorie des plus grands en Amérique du Nord, son gigantisme ne fait certainement pas de lui une fierté nationale au contraire, il représente bien la bêtise humaine aux profits pécuniaires exorbitants de plusieurs acteurs dont le principal est assurément le promoteur.

Tous les mémoires que vous lirez en 2008 ne seront probablement que le reflet plus engagé et plus affiné des mémoires de 2003, les intervenants étant de plus en plus expérimentés et

informés. Fait préjudiciable en 2008, tout comme nous, vous n'aurez pas (à ce stade) l'expertise de nos fonctionnaires sur l'entièreté des documents du promoteur mais du moins vous aurez certaines réponses de certains grâce aux questionnements de beaucoup de citoyens impliqués; Bienvenue dans le système antidémocratique gouvernemental. Par contre, une réponse à l'une de ces questions m'apporte tout de même une certaine satisfaction (voir DQ19.1) puisque c'est l'amour des chevaux qui nous a fait quitté la grande ville pour venir s'installer en ces lieux. Je me réjouis à la pensée que la situation des chevaux est préoccupante et qu'ils seront possiblement mieux traités que moi et ma famille. En fait, j'espère que si les être humains réussissent un jour à donner raison au gros bon sens, les « bêtes que nous sommes » auront aussi une chance de cheval !

(Extrait DQ19.1)

L'espèce chevaline se distingue d'autres espèces animales domestiques par les prédispositions particulières de leurs systèmes respiratoire et digestif qui sont plus sensibles. La pertinence d'évaluer, entre autres, les risques d'exposition liés à des substances comme les métaux lourds, les BPC ainsi que certaines toxines pouvant affecter le système neuromusculaire et respiratoire des chevaux fait l'unanimité.

Comme reflet des audiences de 2003 sur un projet similaire (ça serait intéressant de voir combien de fois cette portion des mémoires a été répétée), je vous rappelle que la Commission du BAPE en 2003 avait conclu que :

« À la suite de la consultation publique et au terme de son analyse du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord) par BFI Usine de triage Lachenaie ltée, la commission conclut qu'il est inacceptable. Source d'iniquité sociale, ce projet est rejeté par les citoyens et, dans le contexte de la gestion des matières résiduelles de la région de Montréal, sa taille, favorisant l'enfouissement au détriment de la récupération, apparaît comme allant à l'encontre des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. »

J'ai choisi ce paragraphe même si plusieurs autres sont aussi pertinents (copier/coller c'est facile).

Un autre document intéressant a attiré mon attention, je soulève ici deux points du document DB1 des commentaires de l'INSPQ sur l'évaluation toxicologique de BFI, onze fois en 8 pages le mot hypothèse est mentionné, en effet, depuis nombre d'années il s'agit toujours d'hypothèses qui n'ont rien à rassurer les citoyens riverains. En effet, à la page 7, « Le récepteur R2 est celui présentant le plus grand risque additionnel de cancer »...jugé acceptable. Soyons civilisés et

altruistes c'est la moindre des choses, le R2 a un nom ou plutôt des noms que je ne nommerai pas mais du moins par respect à la race humaine pour ces gens demeurant sur la rue Charbonneau, informons-les que par hypothèse, il est jugé acceptable qu'ils développeront possiblement un cancer en lien direct avec le mégadépotoir de Lachenaie (et sans tenir compte de la synergie avec les autres contaminants parce que non évaluée) « à l'instar » par hypothèse bien sûr des autres impacts non cancérigènes qui peuvent aussi causés des problèmes de santé tout aussi graves et non négligeables...par respect toujours.

Dans ce même paragraphe l'INSPQ mentionne que le risque de cancer attribuable aux émissions du site antérieures à 2006 n'a pas été pris en compte, fort curieusement, quelles auraient été les hypothèses si certaines des données qui ne respectent pas la méthodologie de prises d'échantillonnages, la base même de toute recherche, avaient été prises en compte pour les années 2004 et 2005 (voir Annexe A – Réplique des demandeurs – Volet factuel Cour Supérieure du Québec http://www.lanauvert.net/documents/200606011423160_repliquedemandeursvoletfactuel.doc) Remarquez que l'exercice d'analyse de toutes les données d'échantillonnage ayant servies aux études de BFI auraient peut-être intérêt à être analysées à leur tour. Le mot hypothèse du document de l'INSPQ aurait peut-être changé pour évidence de manquements et d'irréalisme.

Par manque de temps, je n'élaborerai pas plus loin ce mémoire, je crois que la Commission a suffisamment de questionnements, d'informations et de documentations pour formuler ces recommandations dans le même sens que celles des mémoires des citoyens riverains dont celui du Comité des citoyens de la Presqu'île – Lanaudière.

Marielle Milette et sa famille